



CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

à l'élaboration du *Plan Climat Air Énergie*
de Dijon métropole

SYNTHÈSE • FÉVRIER 2024



INTRODUCTION

Contexte et méthode de travail

La contribution du Conseil de développement sur la rénovation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a été demandée en mai 2023 par un courrier du Président de Dijon métropole à la Présidente du Conseil de développement. Dans sa lettre de saisine, le Président de Dijon métropole précise que la vision collective du Conseil de développement est attendue sur la base des deux questions suivantes :

- En 2050, Dijon métropole est une référence en matière de politique de transition climatique, alimentaire et de préservation de la biodiversité. Elle est reconnue pour sa qualité de vie et son modèle durable y compris sur le volet social. Quel a été son modèle de développement ?
- À quelles conditions, au niveau individuel et collectif, les changements nécessaires pour parvenir à cette vision peuvent-ils être mis en œuvre ?

Le conseil de développement s'est appuyé sur sa commission "Prospective" qui a été élargie pour cette saisine. Cette commission élargie comptait 29 membres dont une quinzaine de membres très assidus. Au regard de la taille du groupe il a été acté de ne pas créer de sous-groupes thématiques. Cette commission a travaillé pendant 8 mois avec des réunions quasi hebdomadaires, soit un total de 22 réunions.

Avant de rédiger leurs propositions, les membres de la commission ont bénéficié d'un parcours d'informations structuré constitué d'auditions d'élus et de services de Dijon métropole, d'administrations publiques (ADEME, DREAL) ainsi que d'associations locales. Certains membres ont assisté à un atelier fresque du climat et/ou Renaissance écologique. La qualité de l'écoute mutuelle au sein de la commission élargie a été soulignée, et a conduit à formuler les propositions retenues de manière consensuelle. Le groupe tient à souligner le fait que les désaccords sur les propositions formulées par les uns ou par les autres ont été exceptionnels. Le caractère consensuel des propositions retenues est en faveur de l'acceptabilité sociale de ces propositions face à une population qui a pu être sensibilisée aux enjeux grâce au parcours d'information suivi.

Etablir un modèle de développement permettant de conférer à la métropole le statut de référence en matière de politique de transition climatique, alimentaire et de préservation de la biodiversité, conduit au fond à formuler des propositions d'actions en ce sens. Etudier à quelles conditions, au niveau individuel et collectif, les changements nécessaires pour atteindre cet objectif peuvent être mis en œuvre, suppose de mesurer les freins et les blocages, ainsi que les conditions d'acceptabilité sociale des propositions envisagées.

La commission a suivi cette démarche sur 7 thèmes essentiels du PCAET : L'air, l'eau, la biodiversité, l'alimentation durable, l'énergie, le bâti et les déchets, les mobilités. La construction de la contribution attendue a reposé sur des synthèses thématiques rédigées par des membres volontaires, discutées en tours de table et enrichies en séance par les propositions réfléchies à l'avance par chaque participant sur la thématique considérée. Ce travail systématique a permis de dégager également des propositions transversales émergeant dans plusieurs de ces thèmes.

Cette contribution à la rénovation du PCAET et sa synthèse ont été adoptées par le conseil de développement réuni en plénière le 10 février 2024 (39 voix "pour", 1 voix "contre", 4 "abstention").



NOS PROPOSITIONS POUR UN PCAET DE LA METROPOLE DIJONNAISE INNOVANT

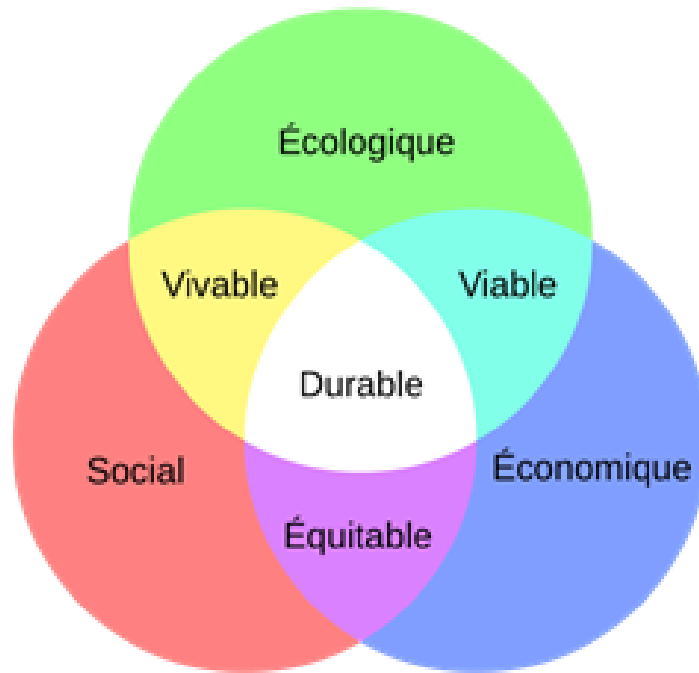
Urgence de préparer une adaptation de la métropole à de futures crises climatiques et énergétiques

Les années à venir seront cruciales pour répondre à l'urgence climatique et atteindre les objectifs de la métropole pour 2050. D'où l'importance de s'engager résolument dans le développement durable en prenant dès maintenant des décisions à la hauteur des enjeux pour un PCAET innovant.

Le changement climatique avec ses effets sur la métropole (îlots de chaleur urbains, sécheresses, inondations ...) a des conséquences directes sur la santé humaine (physique, psychologique) et la dégradation de la qualité de vie individuelle et sociale qu'il faut anticiper et atténuer.

Dans un objectif de résilience et durabilité face aux aléas (crises climatiques, énergétiques, sanitaires ...) il faut préparer une adaptation de la ville et mettre en œuvre une transition dans les modes de pensée et actions.

Il convient de s'engager résolument dans le développement durable au travers du nouveau PCAET de Dijon métropole.



Le PCAET est un élément de la chaîne du développement durable "sustainable development" à savoir un "développement soutenable" pour la planète et ses habitants. Les trois piliers du développement durable sont l'écologie, l'économique et le social. Aujourd'hui tout le monde s'accorde pour reconnaître de l'existence d'un quatrième pilier : la culture.

Les fondements d'un modèle de développement pour corriger des vulnérabilités et valoriser des atouts

CALIBRER LES ACTIVITÉS

- Raisonner l'urbanisme, la répartition géographique de la population et des activités économiques de la métropole en les adaptant et proportionnant aux ressources.
- Amplifier l'autonomie du territoire pour construire sa résilience.

BOUCLER LES CYCLES

- Recherche des circuits de proximité (alimentation, déplacements, déchets etc.).
- Recyclage des produits, déchets, nutriments et utilisation de l'eau non potable pour éviter les gaspillages et réduire les pollutions.
- Recherche de bâti sobre, mobilisant des biomatériaux.

ORGANISER LES PROXIMITÉS ET MOBILITÉS

- Inciter à une réduction significative des transports en véhicules individuels motorisés par le développement des mobilités douces, d'une offre de transports publics (gratuits) concertée avec les habitants et par la réduction des besoins de transport. Adapter la logistique du dernier kilomètre.
- Favoriser le déploiement autour de l'habitat des services de proximité et des espaces de nature ; faire des quartiers et des communes de vrais cœurs de vie, limitant ainsi les déplacements.
- Rénover l'habitat ancien et mobiliser des friches commerciales ou industrielles pour créer de nouveaux logements.

RECONNECTER A LA NATURE

- Se reconnecter avec la nature par la recherche de synergies de l'action humaine avec les logiques de la nature (relation restaurée de l'homme à la terre, au vivant, aux saisons, aux paysages, à la production d'aliments).
- Protéger, inventorier et développer la pleine terre et les surfaces arborées à l'échelle des IRIS-INSEE et communes.
- Préservation et suivi de la biodiversité ordinaire fonctionnelle. Construire une charte de l'Arbre.
- Augmenter la taille des milieux favorables à une biodiversité ordinaire fonctionnelle (surfaces de pleine terre, surfaces arborée, restauration des corridors écologiques des trames verte et bleue).
- Déminéraliser (désimpermeabiliser) pour faire revenir la terre, l'eau, les arbres.

DÉVELOPPER UNE PENSÉE SOCIALE, RESPONSABLE ET ÉQUITABLE

- Rendre désirables les changements de comportements : besoin de sobriété, de consommation plus responsable pour préserver nos ressources en eau et énergie et pour limiter notre dépendance. Cette sobriété permet aussi de réaliser d'importantes économies financières.
- Inciter au changement des habitudes de consommation alimentaire. Développer des ressources alimentaires saines de proximité par des pratiques agroécologiques (agriculture biologique essentiellement) pour préserver la santé des habitants et soutenir la biodiversité.

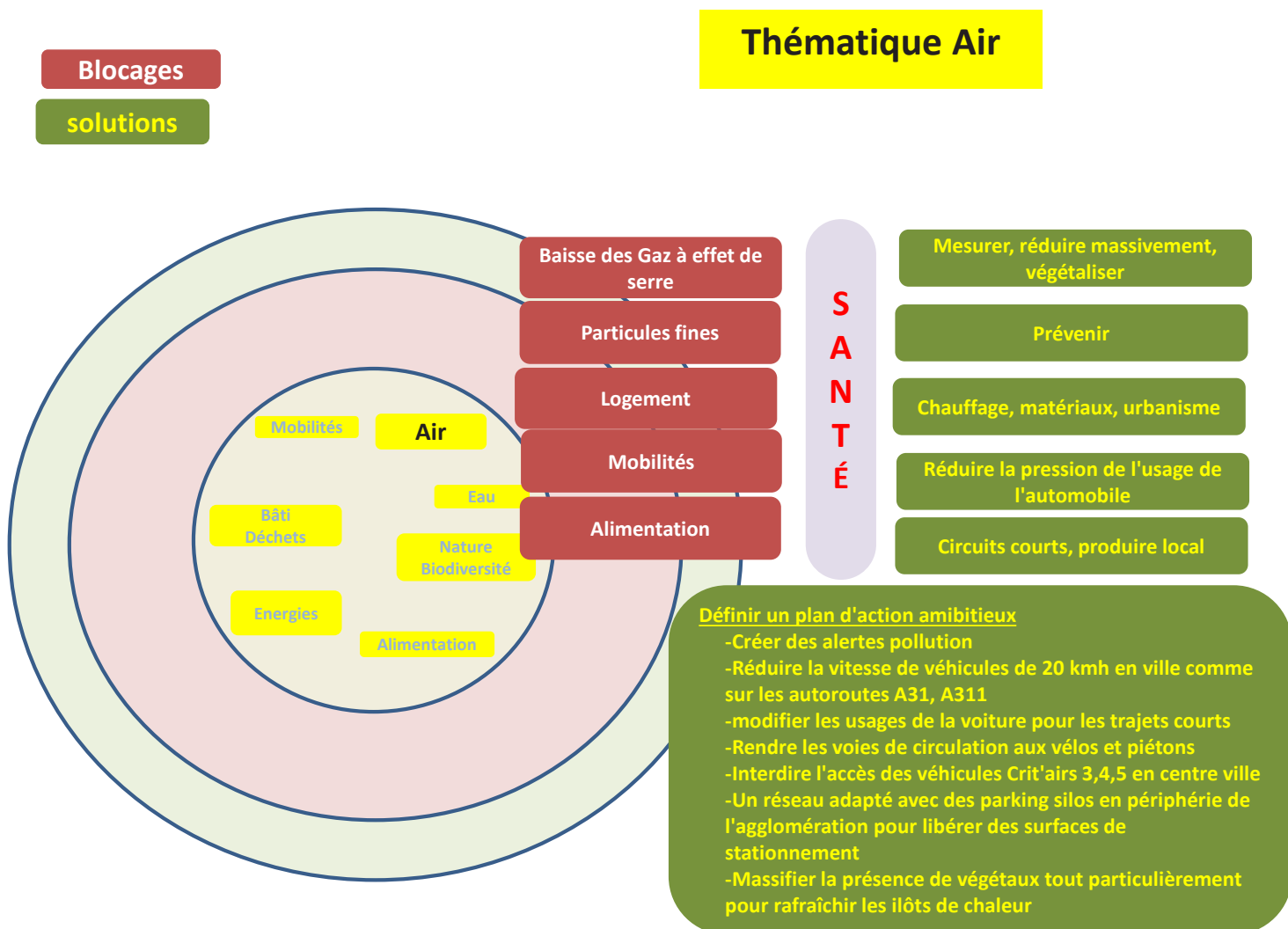
- Construire des solutions en recherchant l'équité sociale, le partage des efforts d'adaptation, par exemple avec des tarifications sociales : responsabiliser en tendant vers le respect du principe de pollueur-payeur.
- Chiffrer les externalités pour aider aux prises de décisions publiques.



NOS PROPOSITIONS SUR 7 THÈMES

Les nombreux rapports (GIEC, IPEBS, etc ...) alertent sur l'urgence d'une véritable transition écologique. Malgré ces signaux d'alerte, et bien qu'il y ait des avancées, les changements ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. D'où notre choix de clairement pointer les points de blocage et de proposer des solutions pour y remédier.

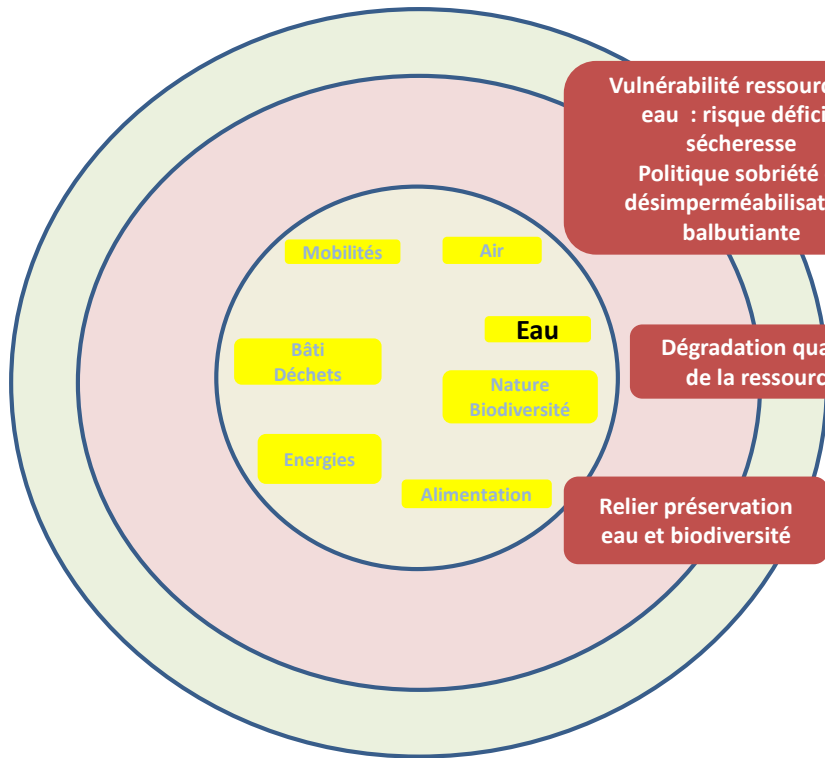
7 SCHÉMAS SUR 7 THÈMES :



Blocages

solutions

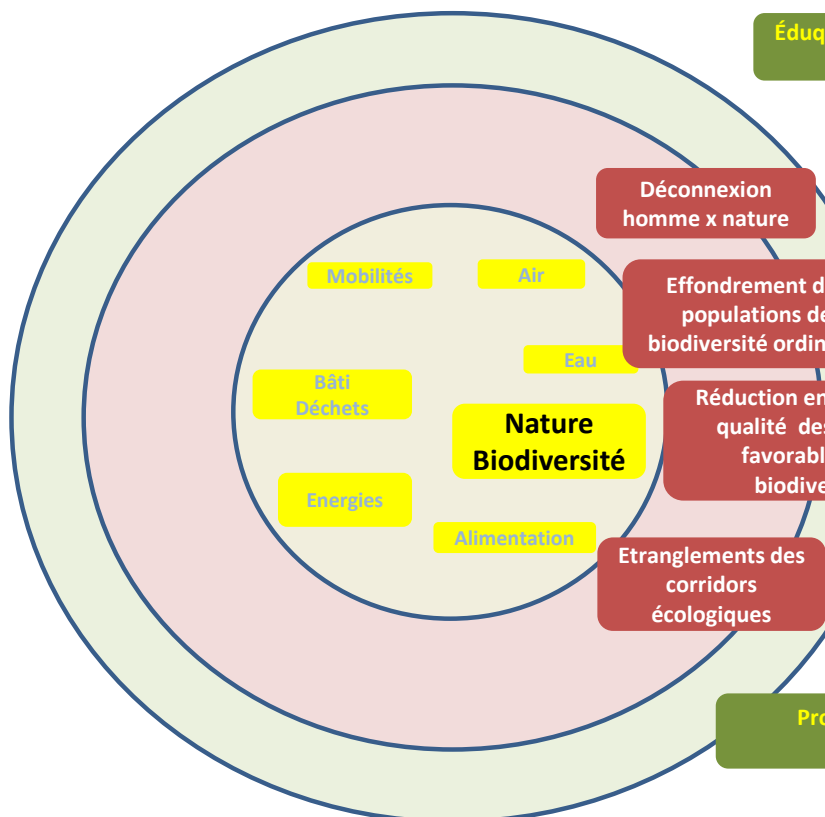
Thématique Eau



Blocages

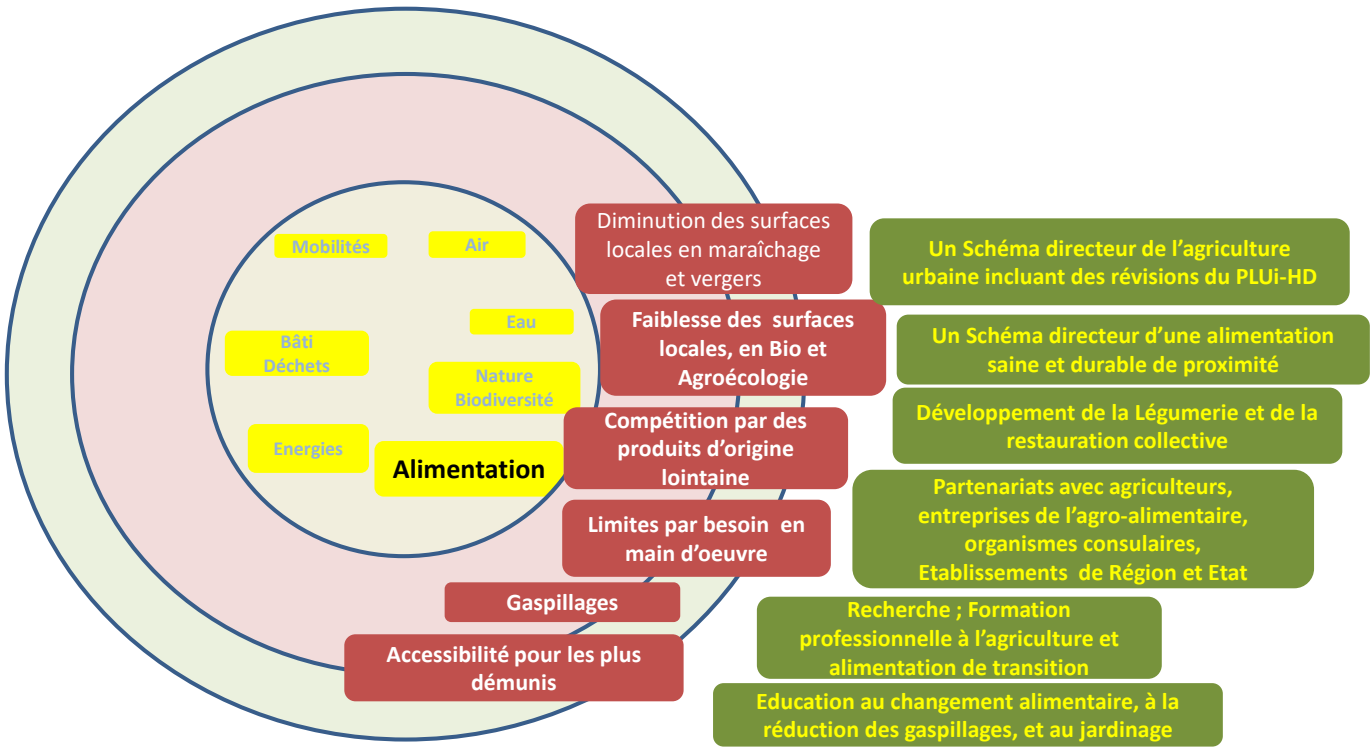
solutions

Thématique Nature - Biodiversité



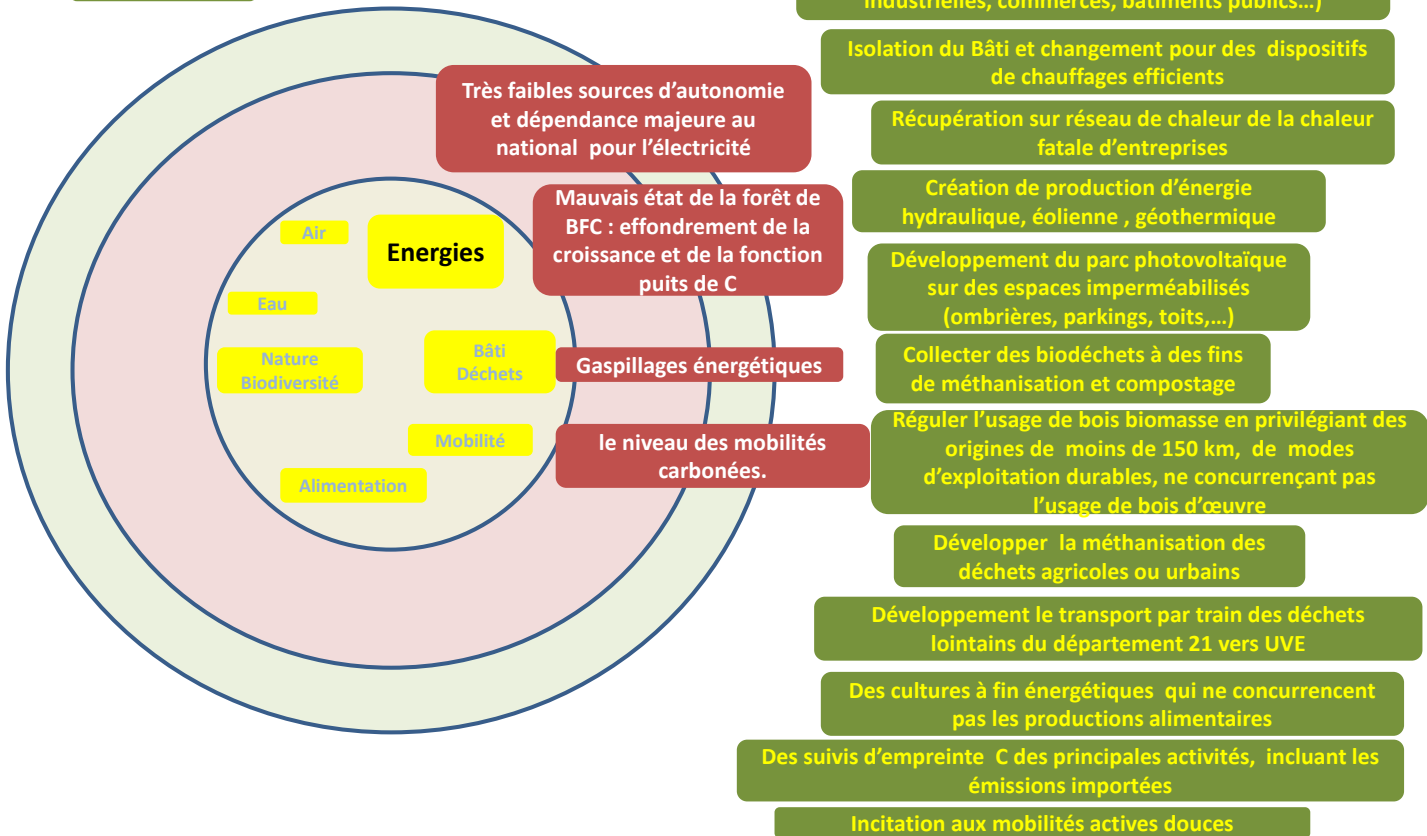
Thématique Alimentation

Blocages
solutions



Thématique Energies

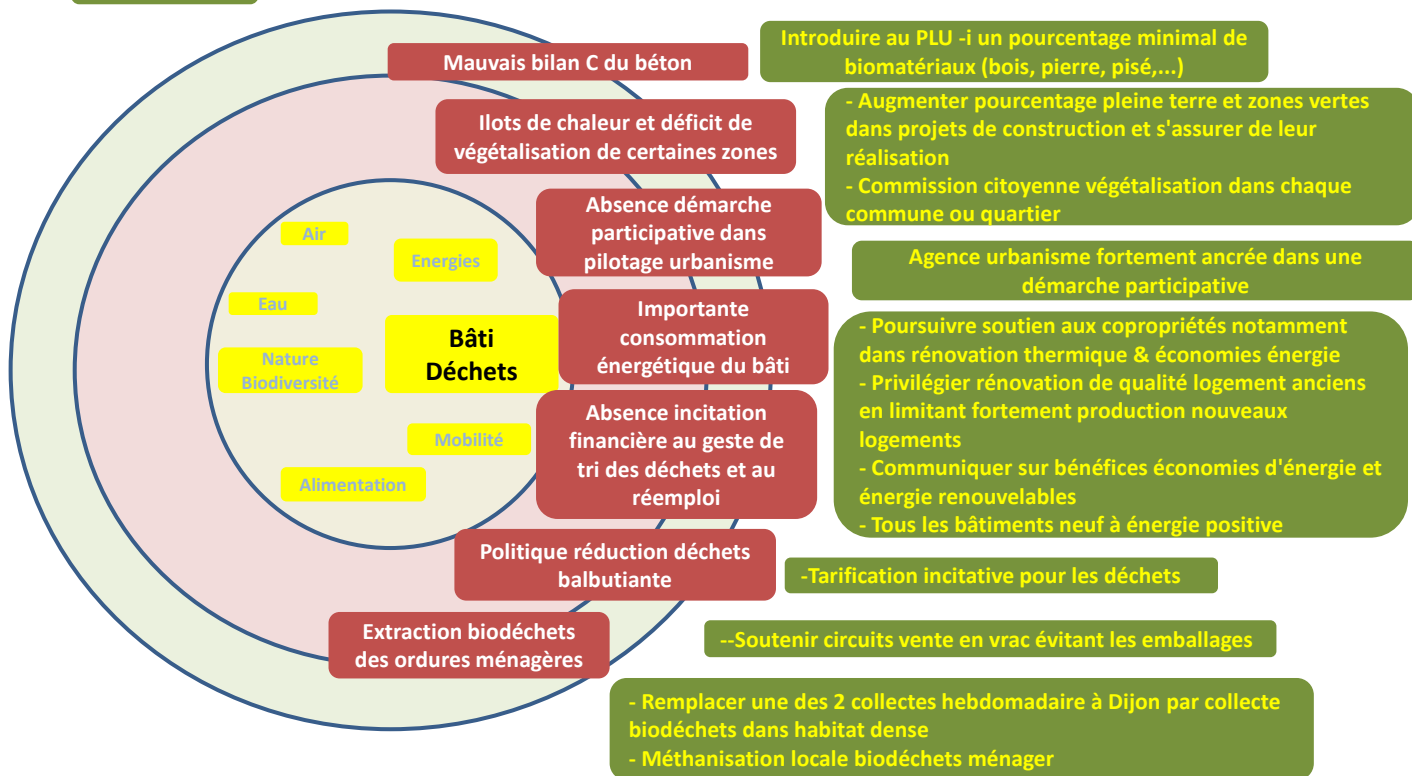
blocages
solutions



thématique Bâti - Déchets

blocages

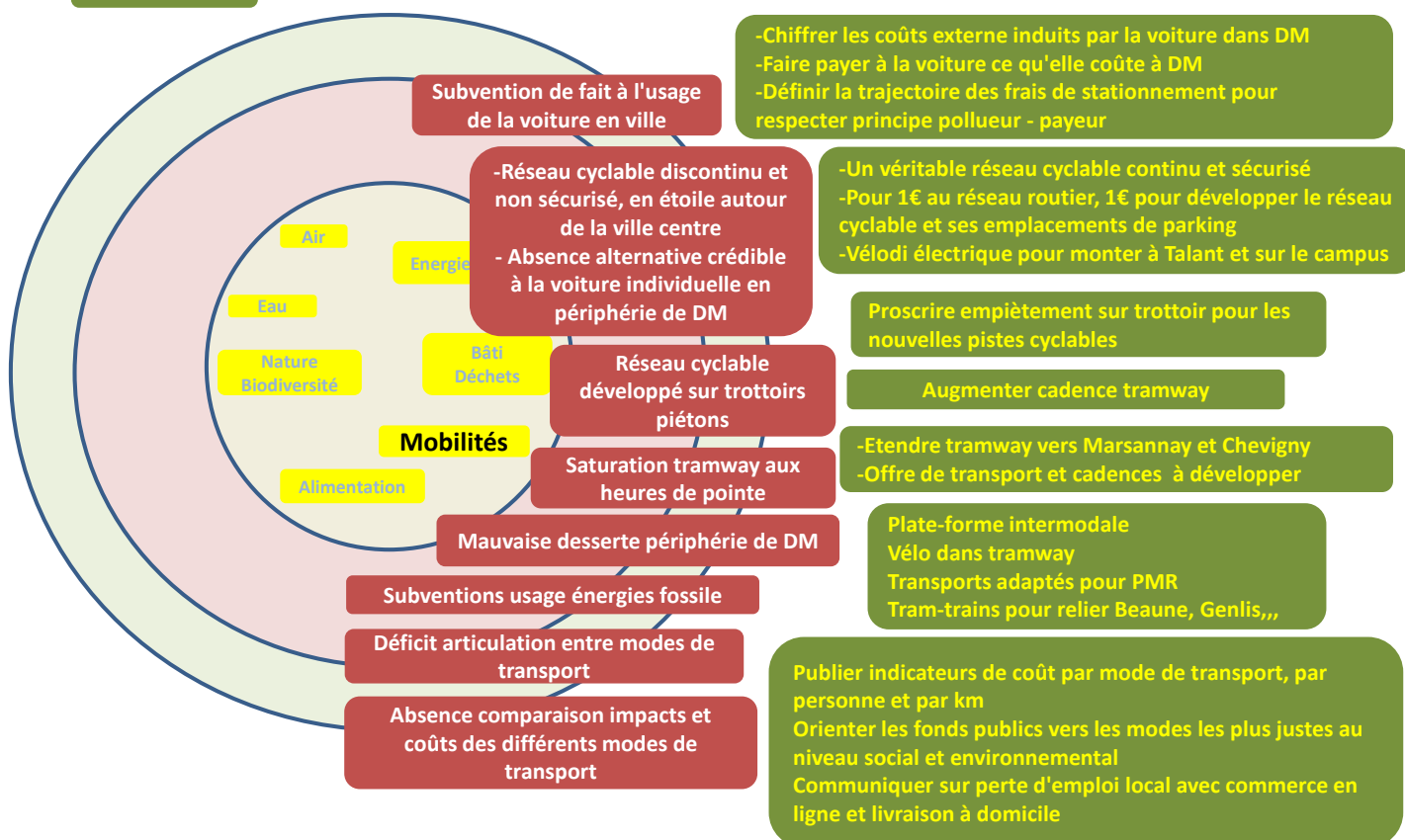
solutions



thématique Mobilités

blocages

solutions





NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS TRANSVERSALES

Ayant dans un premier temps analysé chacun des thèmes, nous sommes avons constaté qu'ils avaient de nombreuses interconnexions et leviers communs. Cela nous a conduit proposer des actions transversales à l'ensemble :

- Mettre en place une Agence d'Urbanisme Métropolitaine qui permettrait de construire une cohérence urbanistique entre les grands piliers stratégiques choisis et les actions engagées sur les différents thèmes.
- Réviser le PLUi-HD pour intégrer les propositions dans le règlementaire.
- Organiser une gouvernance associant les citoyens aux prises de décision pour pouvoir résister à la pression des lobbies.
- Développer les actions participatives et donner accès aux informations pour les citoyens.
- Rappel : LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697) Article 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- Développer et communiquer des indicateurs pour une évaluation partagée.
- Éduquer tous âges aux valeurs écologiques : expliquer les enjeux, sensibiliser à l'environnement, présenter les multiples bénéfices d'une reconnexion avec la nature
- Mobiliser et fédérer les acteurs de la Recherche, les experts, les services techniques de toutes les communes de la métropole, les habitants autour des objectifs du PCAET dans des actions coordonnées.



PROPOSITIONS D'INDICATEURS DE SUIVI QUI SERONT NÉCESSAIRES

Une liste d'indicateurs à publier annuellement dans le rapport de développement durable de la métropole permettrait de suivre l'évolution de la métropole et ses progrès.

- Les émissions de GES émis sur le territoire de la métropole par secteur. Ainsi que le calcul des émissions de GES par habitant et par secteur.
- L'empreinte carbone par habitant incluant les importations dans les activités de la métropole.
- Les polluants critiques de l'air et de l'eau.
- Les dépenses publiques par km parcouru liées à chaque mode de transport (par année et moyenne glissante sur 5 ans).
- La comparaison des recettes et des dépenses (ainsi que de toutes les externalités) prises en charge par la métropole pour le transport routier.
- Le pourcentage des biodéchets effectivement collecté par des circuits spécifiques.
- Le taux de pleine terre par IRIS-INSEE et par commune.
- En complément des inventaires, à actualiser tous les 5 ans, permettrait de suivre des évolutions de la biodiversité :
 - L'inventaire de la pleine terre par IRIS-INSEE et par communes.
 - L'inventaire des arbres, des parcs, des espaces de jardins partagés.
 - L'inventaire d'organismes choisis de la biodiversité ordinaire.



EN CONCLUSION

Compte-tenu de l'urgence climatique et de l'état actuel de la métropole dijonnaise et de ses vulnérabilités, le PCAET se doit de proposer une action d'envergure, urgente et innovante. Une action coordonnée et ébauchée à partir du développement de synergies entre habitants, experts, élus depuis la conception jusqu'à l'évaluation.

Pour répondre à cet objectif, nous proposons la création d'une agence d'urbanisme dont les missions essentielles seraient d'informer et de conseiller les habitants, de réfléchir à la cohérence globale des aménagements et des projets particuliers ou collectifs. L'adhésion des habitants se doit d'être facilitée par l'éducation, la communication, et des mesures d'équité sociale.

La disponibilité en eau constituera une vulnérabilité majeure pour demain avec pour corollaire la mise à mal de la nappe alluviale d'accompagnement de la Saône et des impacts négatifs sur toute la biodiversité. Ce diagnostic nous oblige dès à présent à actionner tous les leviers disponibles pour retenir l'eau et réduire les consommations. Il serait nécessaire de reconnecter l'activité des habitants à la nature et favoriser les milieux supports de la biodiversité, à savoir la pleine terre et les végétaux tout particulièrement les arbres. L'habitat et l'urbanisme, les consommations d'énergie et d'eau, la gestion des déchets, les mobilités et l'alimentation, devraient tous être conçus en minimisant les empreintes carbone, les déchets, les gaspillages, et en maximisant l'autonomie, la circularité, la proximité.

Les actions choisies devraient construire une cohérence globale sur de nombreux thèmes qui relèvent de la bio économie, de la physique des ressources, de la biologie et de l'environnement, du social, de la politique intra- et inter-territoires, d'où notre recommandation de créer une agence d'urbanisme métropolitaine associant largement les habitants dans la gouvernance, et portant une analyse fine à l'échelle des quartiers et communes.

Les projets en cours ("Dijon ville C neutre 2030", hydrogène ou "OnDijon") pourraient faire l'objet d'une évaluation partagée. La concertation renforcée par des consultations publiques devient une opportunité forte pour rendre acteurs les habitants de Dijon métropole. Oui à des actions participatives responsabilisant les citoyens, à titre d'exemple le changement de comportement individuel et collectif pour réduire drastiquement les modes de déplacement très carbonés (en premier lieu la voiture individuelle), en assurant également la collecte des biodéchets une des matières premières du compostage et de la méthanisation (très bientôt réglementées au niveau européen).

À cet égard, le CoDev salue la dynamique créée à propos des placettes de compostage dans les quartiers de Dijon. Elle a montré ses effets positifs. Une dynamique qui mériterait

d'être étendue à d'autres actions citoyennes. L'enjeu tourne autour de l'exercice de la démocratie participative au niveau métropolitain. C'est ainsi que la place du CoDev prend tout son sens ! En fait nous souhaitons faire évoluer les schémas passés et attribuer aux citoyens le statut de "partenaires de l'action publique". Ainsi la gouvernance déléguerait une parcelle de pouvoir dans un exercice situé en amont à la prise de décision voire leur permettrait de contrôler la décision.

Il y aurait légitimement le besoin de mettre en place divers indicateurs d'évolution du milieu physique, de l'état de la nature en ville, de la santé humaine, de l'état social des quartiers et communes qui aideraient aux diagnostics et choix d'actions volontaires futures.

Le CODEV pourrait être un acteur de ces actions futures.

